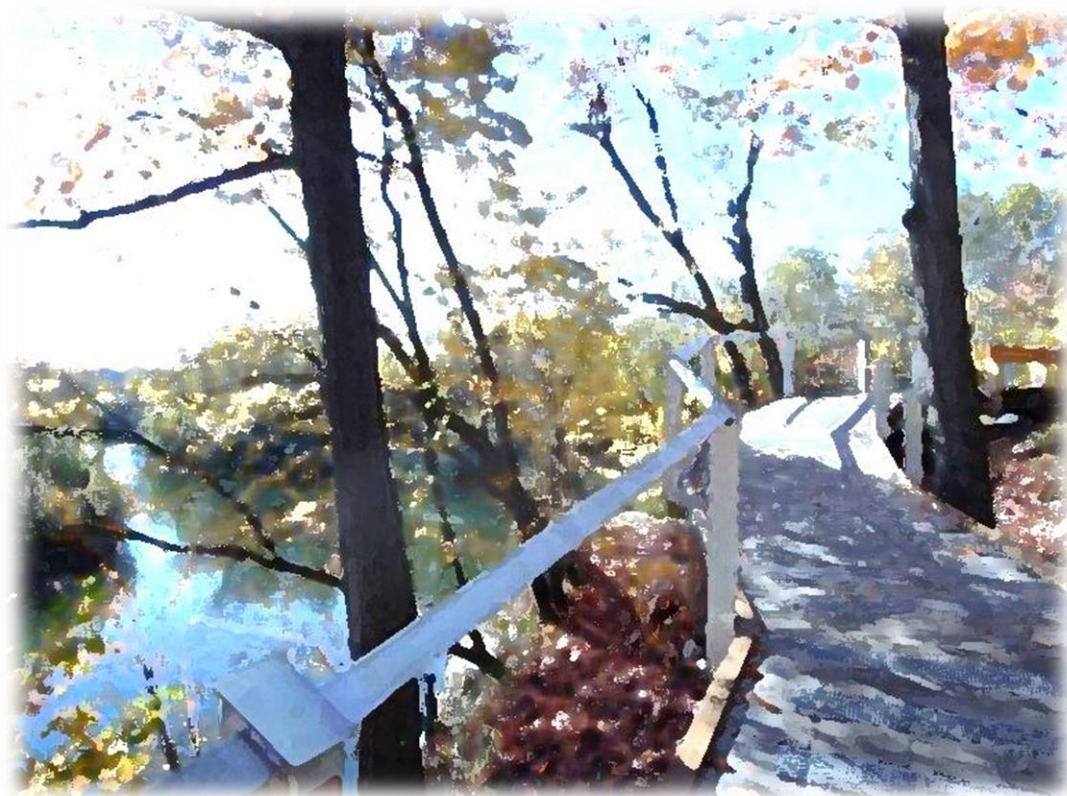


Et si on imaginait un réseau de parcs nature...

Document d'orientation et de réflexion sur le développement d'un réseau de parcs nature récréotouristique



Réalisé par
Le comité consultatif – Parcs nature

destination
SHERBROOKE.com

Déposé au conseil d'administration de Destination Sherbrooke
Le 19 décembre 2013
Modifié le 30 janvier 2014

Et si on imaginait un réseau de parcs nature...

Document d'orientation et de réflexion





TABLE DES MATIÈRES

Mise en situation.....	1
Réfléchir ensemble à la création d'un réseau de parcs nature.....	2
Un concept en mouvement.....	3
Un concept cohérent avec les projets de développement	3
Le potentiel de développement des parcs nature	4
Les tendances touristiques actuelles	5
Développer un réseau de parcs nature, une étape à la fois	7
La vision	8
Les principes directeurs.....	9
Les axes de développement et leurs pôles d'intérêt	11
Conclusion	17
Préparation de ce document	19
Annexe 1 : un premier tour du jardin.....	21
Annexe 2 : résolution du conseil municipal	27



MISE EN CONTEXTE

Le développement d'un réseau de parcs nature récréotouristique s'arrime de très belle façon à la mission et à la vision dont Destination Sherbrooke s'est dotée, à savoir :

Mission :

Faire rayonner Sherbrooke par la mise en valeur et le développement durable d'attraits récréotouristiques.

Vision :

En 2020, la ville de Sherbrooke est reconnue comme la destination urbaine des Cantons-de-l'Est et une ville phare touristique du Québec.

Dans le respect de sa mission et de sa vision, Destination Sherbrooke doit développer, préserver, animer, gérer et promouvoir les espaces naturels qui lui ont été confiés par la Ville de Sherbrooke pour en faire un réseau de parcs nature récréotouristiques. La Ville de Sherbrooke assurera quant à elle l'entretien de ce grand réseau en devenir. L'annexe 1 fait un bref survol de chaque site sous la responsabilité de Destination Sherbrooke.

Afin de l'assister dans le développement du réseau de parcs nature, Destination Sherbrooke a mis sur pied un comité consultatif dont le mandat est de développer une vision et de définir les éléments permettant sa mise en œuvre, à savoir les principes directeurs, les axes de développement et les pôles d'intérêt. Ce comité consultatif s'est adjoint les services de la firme DAA Stratégies (division du Groupe IBI/DAA) pour l'accompagner dans sa réflexion sur le développement du réseau de parcs nature.

Un tel projet ne saurait voir le jour sans l'adhésion des citoyens. Il est donc essentiel de faire connaître au public, dès sa genèse, les grandes lignes du concept de réseau de parcs nature, par le biais de consultations, et de recueillir les propositions énoncées dans le cadre de cet exercice. Ces réflexions et consultations serviront de guide pour la rédaction dès 2014 du plan directeur, qui sera soumis à une consultation citoyenne. La réalisation du projet de réseau de parcs nature s'étalera sur dix ans.



RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE PARCS NATURE

La Ville de Sherbrooke a identifié la qualité et le dynamisme du milieu de vie, la préservation et la mise en valeur de son environnement naturel et le potentiel de son industrie touristique comme des pierres d'assise de son développement¹. Cela s'est traduit par une résolution (C.M. 2010-6900-00) du conseil municipal à la suite d'une recommandation du comité exécutif (annexe 2).

C'est dans ce contexte que Destination Sherbrooke a comme rôle d'optimiser le développement récréotouristique de Sherbrooke, tout en le rendant cohérent et efficace. L'organisme œuvre principalement dans les domaines du tourisme d'affaires et d'agrément. Parmi les outils dont dispose Destination Sherbrooke pour développer le tourisme d'agrément, un réseau de parcs nature constituera sans aucun doute un atout majeur.

Mais pourquoi un réseau de parcs nature? Parce que Sherbrooke est bien pourvue en milieux naturels urbains et périurbains, qu'elle se situe au confluent de deux rivières, mais aussi et beaucoup parce que Destination Sherbrooke veut inciter les citoyens à faire des activités de plein air douces ou sportives ET développer une destination touristique de plein air incontournable. Tous, citoyens et visiteurs, profiteront ainsi des infrastructures et des activités, et contribueront à bâtir la réputation de Sherbrooke comme destination récréotouristique.

Grâce à ce réseau de parcs nature, Destination Sherbrooke souhaite séduire les citoyens et les visiteurs intéressés par des expériences liées au plein air, qu'elles soient contemplatives ou sportives dans un cadre original et distinctif, même audacieux. Ce produit en devenir contribuera au développement économique de Sherbrooke. Rappelons que l'industrie récréotouristique génère en moyenne 167 M \$ de retombées annuelles en plus de créer plus de 3 000 emplois par année sur le territoire de Sherbrooke².

¹ Comité de travail sur le regroupement de Tourisme Sherbrooke, de la corporation Sherbrooke, Cité des rivières, de la Corporation de gestion CHARMES et du centre de foires, septembre 2010. Recommandations, p. 4.

² PRAGMA Tourisme-conseil, novembre 2011. Tourisme Cantons-de-l'Est, recherches complémentaires, tableau 2.



UN CONCEPT EN MOUVEMENT

Le plan directeur portera sur l'ensemble des sites confiés à Destination Sherbrooke et sera révisé périodiquement afin de l'ajuster à la réalité du marché récréotouristique et des besoins exprimés par les citoyens et les visiteurs. Ce travail de mise à jour permettra d'enrichir le réseau de parcs nature en y ajoutant des activités, des aménagements et des lieux. Pour ce faire, Destination Sherbrooke demeurera à l'affût des éventuelles occasions de développement qui s'offrent à elle.

UN CONCEPT COHÉRENT AVEC LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Une des ambitions de la Ville de Sherbrooke à l'égard du développement récréotouristique est de devenir une destination touristique recherchée. Pour ce faire, elle désire « *soutenir Destination Sherbrooke dans la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'offre touristique (...) et mettre en valeur les espaces naturels afin de créer un réseau de parcs nature ainsi qu'une ceinture verte, (...).* »³

Pour que cette ambition devienne réalité, la vision de développement récréotouristique de Destination Sherbrooke et la vision urbanistique de la Ville de Sherbrooke doivent impérativement s'harmoniser. En clair, le plan directeur de Destination Sherbrooke devra s'arrimer aux projets de développement de la Ville de Sherbrooke pour que la mise en place du réseau de parcs nature soit une réussite.

Parmi les nombreux projets qui peuvent teinter le développement du réseau de parcs nature, mentionnons à titre d'exemple :

- le prolongement du boulevard de Portland et la construction du boulevard René-Lévesque qui traverse un parc nature d'une importante superficie et qui pourra être connecté au réseau par la création d'un sentier polyvalent;

³ Ville de Sherbrooke, aout 2012. Schéma d'aménagement et de développement révisé, 2012-2027, p. 20.



- la ceinture verte se veut un outil de mise en valeur et de développement de la zone rurale et permettra de limiter l'étalement urbain. Elle vise entre autres à augmenter la proportion d'espaces verts protégés à 12 % du territoire de la Ville de Sherbrooke. Elle vise aussi la conservation de milieux naturels pour le maintien de la biodiversité et concilie le potentiel récréotouristique et la préservation du patrimoine naturel et paysager de la ville. Cette ceinture verte, développée par la Ville, offrira des opportunités de développement pour le réseau de parcs nature;
- la mise en place du plan de mobilité durable 2012-2021, élaboré par le Centre de mobilité durable de la Société de transport de Sherbrooke, à l'intérieur duquel les réseaux cyclable et piétonnier font figure de piliers du transport actif (actions 13 et 14). Selon certaines études, les villes qui facilitent les déplacements actifs sont attirantes et génèrent des revenus supplémentaires pour les commerces.

LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS NATURE

À partir des différentes visites et de l'inventaire réalisé en 2012, il est possible d'établir les constats suivants :

- Plusieurs sites offrent de très beaux points de vue.
- Présence de structures d'accueil dans certains sites (bâtiments de services, stationnements, etc.).
- Une majorité des sites sont facilement accessibles puisqu'ils sont traversés par le réseau de sentiers polyvalents (réseau des Grandes-Fourches) ou par des sentiers pédestres.
- Présence de plages publiques sur deux sites.
- Présence de milieux humides, de cours d'eau, d'un écosystème forestier exceptionnel et d'espèces à statut particulier; certains sites possèdent même un statut de protection.
- Plusieurs sites sont bordés par la rivière Magog ou la Saint-François.
- Présence de débarcadères publics dans certains sites.
- Possibilité de louer des embarcations légères dans certains sites (pédalo, kayak, canot, etc.).
- Certains sites, plus éloignés du centre-ville, possèdent une grande superficie et présentent d'intéressantes possibilités de réseautage et d'aménagement.
- Présence de barrages à proximité de certains sites.
- Activités sportives sur plusieurs sites (course à pied, pêche, ski de fond, raquettes, marche, vélo, ski alpin, planche à neige, glissade sur tubes, tir à l'arc, etc.).



LES TENDANCES TOURISTIQUES ACTUELLES

Les informations suivantes mettent en relief quelques tendances touristiques selon trois catégories susceptibles d'avoir un impact sur le développement des parcs nature récréotouristique⁴.

1- Tendances liées aux produits

- La recherche d'activités plus douces en plein air.
- Un intérêt pour des destinations qui respectent l'environnement.
- Le plein air sportif intègre de plus en plus des activités comme le cardio plein air et le jogging en forêt.
- La hausse de certaines activités telles que la découverte d'attraits naturels, le cyclotourisme, l'observation de la faune, la randonnée sous toutes ses formes, le tourisme d'apprentissage, etc.
- La technologie sous toutes ses formes, dans toutes activités comme le musée, le plein air, la visite guidée, le camping.
- La structuration, la convivialité et l'accessibilité des produits touristiques favorisent la participation du grand public.
- La présentation de spectacles et la tenue de festivals sont des méthodes de plus en plus utilisées pour la mise en marché d'attraits et d'équipements de plein air.
- Le tourisme d'apprentissage ou expérientiel, jumelé à des activités d'aventures et de plein air, est recherché.

2- Tendances liées aux clientèles

- Une population vieillissante, plus riche, plus scolarisée, plus active et en meilleure santé.
- Une population de plus en plus cosmopolite ayant des comportements touristiques très différents des communautés résidentes. Plus particulièrement, on remarque une fréquentation croissante par les gens des communautés culturelles dans les grands parcs urbains en périphérie (on note un besoin d'initiation des communautés culturelles au plein air).
- Des segments particuliers tels que les voyageurs en solo (41 % des gens qui voyagent vivent seuls) et des groupes affinitaires importants (gais, mototourisme, familles monoparentales, clubs de coureurs, clubs de femmes enceintes, ornithologues, etc.).
- Les adolescents s'approprient de plus en plus le projet de vacances; le patrimoine, la culture et toute activité à caractère expérientiel sont leur première motivation de voyage.

⁴ DAA Stratégies, mai 2013. Concept préliminaire de développement du réseau de parcs nature de Sherbrooke, rapport final, pp. 7-8.



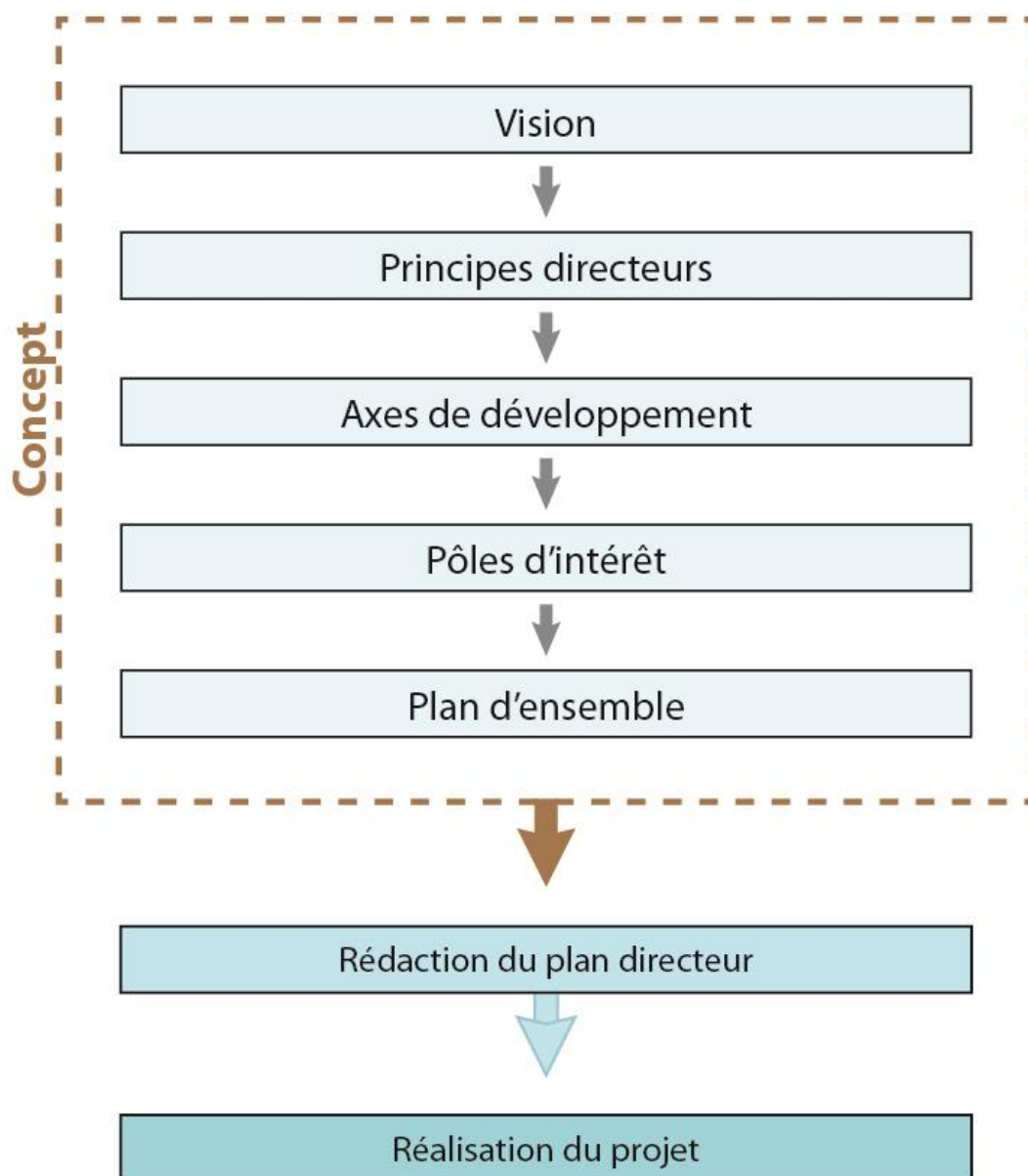
3- Tendances liées à l'aménagement

- L'intérêt des individus pour les aspects esthétiques de leur environnement (ex. *Land Art*, restaurant thématique en plein air, architecture originale de passerelle, mobilier urbain de valeur, signalétique utilitaire et esthétique, etc.). La ville doit être belle et doit devenir elle-même un divertissement.
- La mise en valeur des caractéristiques du site et de la région, la valorisation du caractère et l'ambiance du lieu ou de son histoire. Les aménagements doivent répondre tant aux préoccupations utilitaires que ludiques.
- La proposition d'expériences uniques qui procurent des sensations à tous les niveaux, et ce, pour tous les groupes d'âge.
- Une utilisation quatre saisons des installations et des équipements.
- L'emploi de matériaux novateurs et la création de liens de proximité avec les producteurs locaux.



DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE PARCS NATURE, UNE ÉTAPE À LA FOIS

Le concept de développement du réseau de parcs nature se décline en cinq niveaux tels qu'illustrés sur le schéma suivant. Cette démarche mènera ultimement à la rédaction d'un plan directeur et à la réalisation du projet.





LA VISION

Le comité consultatif définit la vision de développement du réseau de parcs nature comme suit :

EN TOUTE SAISON, SHERBROOKE EST RECONNUE PAR SES CITOYENS ET SES VISITEURS POUR OFFRIR LE MEILLEUR DE LA NATURE EN VILLE

L'intention est de placer la nature au cœur de cette vision. Il importe donc que le développement du réseau réponde à la volonté de protéger et mettre en valeur les espaces naturels de la ville pour combler les besoins tant des citoyens de Sherbrooke que des visiteurs, qu'ils soient excursionnistes ou touristes. Cette notion rejoint la définition du récréotourisme, que le comité consultatif s'est appropriée et qui se définit comme une « activité ou un lieu apte à mobiliser l'intérêt des clientèles locales, d'excursionnistes et de touristes »⁵. Dans cet esprit, un parc est donc bien plus qu'un lieu public offrant de beaux paysages à contempler, c'est un environnement riche d'expériences à vivre et de découvertes à faire.

Le terme « nature » peut se traduire de deux façons : d'une part, par une impression d'être en pleine nature en raison de la beauté des paysages et, d'autre part, par le goût de vivre la vraie nature urbaine de Sherbrooke avec son patrimoine bâti, historique et culturel, mais aussi par ses aménagements novateurs et une programmation invitante.

Enfin, l'utilisateur doit avoir la possibilité de pratiquer ses loisirs et ses activités toute l'année, d'où l'importance de faire ressortir la notion de quatre saisons dans le libellé de la vision.

⁵ Définition adaptée du Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, février 2004. Récréation et tourisme, p.5.



LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs seront les pierres d'assise du projet. Ils serviront de guides et de références tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre.

UN RÉSEAU DE PARCS NATURE AU CŒUR DE L'IDENTITÉ DE SHERBROOKE

Le réseau des parcs nature doit refléter et mettre en valeur la nature authentique de Sherbrooke. Le citoyen et le visiteur doivent être en mesure de saisir et d'apprécier ce qui constitue l'âme de cette ville, qu'il s'agisse de la rencontre des cultures francophone, anglophone et amérindienne, de l'apport de ses institutions de haut savoir ou simplement de ses paysages vallonnés. De plus, la naissance du Sherbrooke industriel s'est faite au confluent des rivières Magog et Saint-François. Ces deux rivières constituent l'assise même de nos axes de développement.

UN RÉSEAU DE PARCS NATURE EN HARMONIE AVEC SON ENVIRONNEMENT

Le succès du réseau de parcs nature repose sur des milieux naturels de qualité qui permettront à la clientèle de vivre une gamme d'expériences variées et enrichissantes dans un environnement agréable, sain et stimulant. Il est donc essentiel que les aménagements soient réalisés de façon durable et intégrée aux milieux naturels en respectant, voire même en améliorant, l'environnement.

UN RÉSEAU DE PARCS NATURE AVEC L'INNOVATION COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Au Québec, plusieurs territoires urbains recèlent un bon potentiel de développement récréotouristique. L'élément clé qui peut permettre à un réseau de se démarquer des autres en termes de retombées touristiques et de fierté des citoyens est l'innovation.

Les composantes du futur réseau de parcs nature sherbrookoïses recèlent un potentiel indéniable. Reste à les mettre en valeur de façon créative. Pour ce faire, il faudra définir et miser sur des thématiques fortes, élaborer une programmation inédite et créer des aménagements novateurs. Pour se démarquer, il faudra oser.

UN RÉSEAU DE PARCS NATURE AVEC UN NOYAU FORT ET BIEN CONNECTÉ

Depuis quelques années, de grandes réalisations ont vu le jour et sont en lien avec les parcs nature. L'aménagement de la gorge de la Magog, la création de la promenade du Lac-des-Nations, le réseau de sentiers polyvalents qui permet de relier les différents secteurs de la ville, dont les parcs Jacques-Cartier et Lucien Blanchard, sont autant d'éléments qui constituent un noyau fort et bien connecté. Les perspectives de développement devraient, selon nous, s'articuler à partir de ce noyau.



Le schéma suivant représente bien le principe d'articuler les différentes composantes du réseau de parcs nature autour d'un noyau fort, représenté principalement par le secteur du lac des Nations. Ainsi, le réseau se déploie à l'intérieur des limites municipales, en assurant un lien fort entre chaque site pour se connecter ensuite avec les municipalités limitrophes.





LES AXES DE DÉVELOPPEMENT ET LEURS PÔLES D'INTÉRÊT

Pour présenter le concept, et sans s'y limiter, nous avons imaginé deux grands axes de développement auxquels sont associés des pôles d'intérêt. L'ensemble constitue le point de départ d'un vaste réseau qui grandira au fil des décennies. La carte qui suit donne un bon aperçu de ce concept.

AXE DE LA RIVIÈRE MAGOG

L'axe de la rivière Magog s'étend du lac Magog à la rivière Saint-François. Il englobe un corridor aquatique et riverain de 15 km. Cet axe traverse le centre-ville et se décline comme suit :

PÔLE DU LAC-MAGOG

Ce pôle est centré sur le parc de la Plage-Municipale, la base de plein air André-Nadeau, le lac et la rivière Magog. Il offre une capacité indéniable au niveau des sports aquatiques. Il permet également de paisibles moments de détente entre autres en raison de magnifiques points de vue sur le lac Magog, le mont Orford et les paysages environnants. À distance de la rivière Magog, vers le nord, se trouvent deux sites encore non exploités. Il s'agit du site du chemin Godin et du parc industriel régional. Grâce à la construction du boulevard René-Lévesque, il est possible de croire que ces deux lieux seront reliés au réseau de parc nature à tout le moins par le biais d'un sentier polyvalent.

PÔLE DU PARC-LUCIEN-BLANCHARD

Ce pôle est centré sur le parc Lucien-Blanchard et son boisé, et constitue un lieu de départ privilégié du sentier polyvalent. Le parc Lucien-Blanchard est très bien situé au sein du réseau actuel de parcs nature puisqu'il se lie, via les parcs du Marécage, du Grand-Saule et du Champ-des-Buttes, au parc Jacques-Cartier et sa promenade, et vers l'ouest, aux boisés du Portage, de la Sauvagine et au parc du Barrage par le sentier polyvalent.

Ce pôle et ses parcs, tous riverains de la rivière Magog, constituent un grand secteur où l'offre d'activités de plein air aquatique ou terrestre est bien implantée, avec la Maison de l'eau et le Club nautique de Sherbrooke.



PÔLE DU MONT-BELLEVUE

Véritable emblème de Sherbrooke, le mont Bellevue propose des activités de plein air sportif et un magnifique panorama sur la ville, et ce, en toutes saisons, pour diverses clientèles. Les Jeux du Canada ont laissé un héritage inestimable à la Ville au niveau du cyclisme. En effet, de nouveaux aménagements ont vu le jour pour le vélo de montagne.

Une collaboration sera nécessaire à son développement récréotouristique en raison de la présence de l'Université de Sherbrooke, propriétaire d'une très grande partie de territoire du mont Bellevue.

PÔLE DU LAC-DES-NATIONS

Ce pôle est le noyau principal du réseau des parcs nature avec le parc Jacques-Cartier et sa promenade, la place de la Gare, la gorge de la rivière Magog, le Musée de la nature et des Sciences, le domaine Howard et la cellule St-Pierre. Pouvant être considéré comme une extension du parc Jacques-Cartier, le parc des Quatre-Pins lui est lié par le sentier polyvalent, très fréquenté par la population.

Il constitue l'élément central où l'on retrouve une panoplie de services, d'activités et d'évènements. Il est également le point de départ du sentier polyvalent de l'axe de la Magog et un point d'arrivée du sentier polyvalent de l'axe de la Saint-François.

Ce pôle affiche un aspect très festif en raison d'évènements d'envergure qui s'y tiennent depuis de nombreuses années.

AXE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

L'axe de la rivière Saint-François s'étend de l'arrondissement de Lennoxville à l'arrondissement de Brompton, sur une distance de plus de 25 km. Son développement récréotouristique pourra se réaliser de part et d'autre de la rivière. Cet axe se définit avec les pôles suivants :

PÔLE DES ÉTANGS

Ce pôle s'articule autour des étangs de la Saint-François où plusieurs activités aquatiques sont déjà présentes. En effet, la pêche y est pratiquée en toutes saisons et certains groupes d'étudiants utilisent le lieu pour leurs travaux universitaires.

Ce pôle englobe également le site du secteur Letarte, lié aux étangs de la Saint-François par le sentier polyvalent. Ce terrain, adjacent à la rue Galt Est, est déjà fortement utilisé pour la marche, le vélo et pour des activités plutôt clandestines comme le *paintball*.



PÔLE DU PARC-RÉAL-D.-CARBONNEAU

Ce pôle englobe le parc Victoria, le parc Réal-D.-Carbonneau ainsi que le marais du même nom. Le marais Réal-D.-Carbonneau est un endroit privilégié pour l'observation ornithologique. On y retrouve également le cimetière Saint-Michel, l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville, une ancienne gravière et le ruisseau Dorman. Ce ruisseau, sinueux et de belle dimension, offre de très beaux points de vue. Pour l'instant isolé au nord, le parc Edward-Worthington pourra éventuellement se greffer à ce pôle.

PÔLE DU BOIS-BECKETT

Ce pôle constitue un haut lieu d'intérêt patrimonial tant au niveau environnemental, historique que culturel.

Il englobe un territoire plus grand que le seul bois Beckett, entre autres en raison de la volonté d'y ajouter certains terrains adjacents (la ferme Rogeau), lieu essentiel à un développement récréotouristique et à la création d'un lien de part et d'autre de la rivière Saint-François.









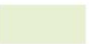


PÔLE DU PARC-DE-LA-RIVE

Situé en bordure de la rivière Saint-François, ce pôle est présentement un lieu d'expression artistique en raison de la présence de la Maison des arts et de la culture de Brompton. Ce site offre des activités alliant culture et nature. Il se situe à peu de distance du site du Barrage-Laroque où un très beau panorama se présente à nos yeux.



Réseau de parcs nature

Plan d'ensemble du réseau

-  Parc du réseau
 -  Lieu stratégique
 -  Point de vue
 -  Pôle
 -  Corridor bleu
 -  Halte du corridor bleu
 -  Halte du réseau cyclable
 -  Sentier polyvalent - RGF
 -  Réseau ferroviaire
 -  Ceinture verte (Ville)
 -  Construction de l'axe René-Lévesque (Ville)
 -  Prolongement de l'autoroute 410 (MTQ)
- Autres projets majeurs



CONCLUSION

Ce document d'orientation et de réflexion est une prémisse au plan directeur d'un réseau de parcs nature. Destination Sherbrooke désire se laisser le temps et la latitude nécessaires pour faire des choix judicieux et stratégiques quant aux sites à développer. En tenant compte des suggestions émanant de la population, la réflexion se poursuivra afin de bâtir un réseau intégré à la vision urbanistique de la Ville et dans le respect de l'authenticité de Sherbrooke.

À la lecture des tendances sur les produits touristiques, sur la clientèle d'aujourd'hui et sur les goûts en aménagement, on observe une population en meilleure santé, désirant se maintenir en forme et demeurer active en intégrant à son quotidien diverses formes de plein air (sportif, doux, non traditionnel). On observe également une population à l'affût de nouvelles informations à condition qu'elles leur soient présentées sous une forme dynamique et conviviale. Enfin, la population d'aujourd'hui désire fréquenter des lieux esthétiques et souhaite recevoir un accueil cordial de la part de ses hôtes. Voilà qui résume la notion du mieux-être que nous souhaitons offrir à nos citoyens et visiteurs.

L'équipe de Destination Sherbrooke devra relever deux défis importants. D'une part, il est essentiel que le citoyen soit consulté afin qu'il puisse s'approprier le concept et devenir un ambassadeur enthousiaste auprès des visiteurs qui voudront, à leur tour, vivre des expériences enrichissantes. D'autre part, pour la réalisation du plan directeur, Destination Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke ne pourront pas, à elles seules, mettre en place tous les programmes d'aménagement et d'animation des parcs nature. Le développement de partenariats devra être au centre des préoccupations de développement et impliquer le secteur privé, les institutions et les paliers supérieurs de gouvernement.



PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Comité consultatif

PAUL BEAUDOIN, directeur – Opérations et centres de foires

JOSÉE BERNARD, coordonnatrice – Innovation et développement

DENIS BERNIER, directeur général

CLAUDE CASTONGUAY, président du comité consultatif – Parcs nature

CAROLINE CLOUTIER, membre du comité consultatif – Parcs nature

RÉMI DEMERS, membre du comité consultatif – Parcs nature

ÉRIC MARSAULT, membre du comité consultatif – Parcs nature

ROGER NADEAU, membre du comité consultatif – Parcs nature

JEAN-FRANÇOIS OUELLET, directeur – Innovation et développement

CAROLE PELLETIER, secrétaire de direction

ALEXANDRE PROVOST, chargé de projet – Innovation et développement

ALAIN TREMBLAY, membre du comité consultatif – Parcs nature

Collaborateurs

DENIS BRISEBOIS, DAA Stratégies

GUY OUELLET, idéateur

JEAN-FRANÇOIS ROLLAND, DAA Stratégies



ANNEXE 1

Un premier tour du jardin...



UN PREMIER TOUR DU JARDIN

Voici la liste des différents sites qui pourraient figurer dans le réseau des parcs nature.

Le **parc des Quatre-Pins** est un site de petite envergure adjacent au parc Jacques-Cartier par l'entremise du sentier polyvalent. Il est principalement fréquenté pour ses aires de jeux pour enfants ou comme lieu de passage. La section non linéaire du parc est fortement entretenue. Ces grandes superficies de zones entretenues permettent la pratique de jeux libres.

Le **parc Jacques-Cartier et la promenade du Lac-des-Nations** constituent un site urbain alliant de multiples usages. Le parc compte des bâtiments de service et d'accueil ainsi que plusieurs plateaux de jeux. Un sentier polyvalent forme une boucle de 3,5 km qui est très apprécié des utilisateurs. De grandes surfaces sont utilisées comme aires de jeux libres et comme lieu de rassemblement permettant la tenue d'évènements à grand déploiement. L'esthétique du parc est rehaussée par de nombreux aménagements paysagers. En raison de son positionnement dans le réseau, le site recèle un potentiel de développement récréotouristique de grande envergure. Ce potentiel est actuellement appuyé par la présence du marché de la Gare, du train touristique Orford Express, de la Fête du Lac des Nations et du Carnaval de Sherbrooke.

La **promenade de la gorge de la Magog** s'étend sur près d'un kilomètre de part et d'autre de la rivière Magog, au confluent de celle-ci et de la rivière Saint-François. En raison de sa situation géographique, le parc revêt une grande importance puisqu'il relie le centre-ville à la promenade du Lac-des-Nations. La localisation de ce parc dans le réseau, son importance historique et touristique, et l'impression qu'il donne aux usagers d'être en pleine nature bien qu'ils soient en plein cœur de la ville sont autant d'éléments révélateurs du fort potentiel de ce site.

Surtout considérés comme un lien cyclable donnant accès à la promenade du Lac-des-Nations et au parc Lucien-Blanchard, le **boisé du Champ des Buttes**, le **parc du Grand-Saule** et le **Marécage** sont des parcs riverains de la rivière Magog qui offre de magnifiques points de vues sur le milieu aquatique.

Le **parc Lucien-Blanchard** englobe depuis peu le **boisé Lucien-Blanchard**. Ce site renferme une plage publique, des terrains de volleyball et de conditionnement physique et donne également accès à des activités nautiques (canot, kayak, pédalo) sur la rivière Magog. Le boisé est principalement utilisé pour la marche ou comme voie utilitaire et récréative grâce à son sentier polyvalent et ses sentiers pédestres. Avec ses bâtiments d'accueil et de sa grande aire de stationnement, le parc Lucien-Blanchard peut accueillir diverses clientèles.



Le **parc du Barrage**, le **boisé de la Sauvagine** et le **boisé du Portage** sont reliés par la passerelle du Martin-pêcheur. Ils montrent une forte proportion de superficie naturelle. Ces parcs sont fréquentés pour leurs sentiers polyvalents ou leurs sentiers pédestres. Ils sont aussi visités pour la pratique de la pêche sportive. Il s'agit du secteur le plus convoité pour la pêche à la mouche. Certaines personnes s'y adonnent au canot ou au kayak mais, en raison du barrage Drummond, elles doivent effectuer un portage dans le parc. Ce secteur expose de très beaux points de vue sur la rivière Magog et sur le barrage Drummond.

Le **parc de la Plage-Municipale** est enclavé dans un quartier résidentiel. Isolé des autres parcs nature, il conserve avec eux un lien par le biais du sentier polyvalent qui le traverse. Situé en berge du lac Magog, ce parc ouvre sur de magnifiques paysages. Sa fréquentation s'explique notamment par la présence d'une rampe de mise à l'eau, de nombreuses aires de jeux et d'une plage publique. Ce site constitue le point de départ du Corridor bleu, une activité en cours d'élaboration, qui permettra aux amateurs d'embarcations légères de faire la descente de la rivière Magog en toute sécurité.

Véritable trésor dans la ville de Sherbrooke, le **marais Réal-D.-Carbonneau** est aujourd'hui un site fort prisé des visiteurs, particulièrement pour l'observation de la faune aviaire. Depuis 2013, le marais fait partie d'un plus grand site, nommé le **parc Réal-D.-Carbonneau**. Sa portion nouvellement acquise présente de beaux paysages et possède une topographie très accidentée dans un milieu principalement composé de feuillus. Bien qu'il ne soit pas actuellement connecté à d'autres parcs nature, le parc Réal-D.-Carbonneau est localisé à peu de distance du centre-ville, à proximité de la rivière Saint-François et du sentier polyvalent. Par ailleurs, il est, depuis la fin 2012, le point de départ d'une piste menant vers le sanctuaire de Beauvoir, aménagée par les Sentiers de l'Estrie.

Joyau inestimable, le **bois Beckett**, l'un des plus grands des parcs nature, se démarque par sa richesse et sa rareté. Possédant une superficie naturelle importante, il est le seul parc à posséder un écosystème forestier exceptionnel et, tout comme le marais Réal-D.-Carbonneau, il recèle une grande diversité biologique. Le parc est surtout utilisé pour des marches et pour son jardin communautaire. Quelques activités d'interprétation de la nature y sont également proposées.

Les **étangs de la Saint-François**, qui sont en fait le siège d'une ancienne gravière, se distinguent des autres parcs en raison des quatre étangs qui les composent. Le sentier polyvalent côtoie le parc, ce qui constitue l'une des raisons de sa fréquentation. Les étangs attirent les pêcheurs durant les quatre saisons. Ce lieu offre de beaux points de vue sur les différents étangs et sur la rivière Saint-François.

Le **secteur Letarte** est principalement fréquenté en raison du sentier polyvalent qui le parcourt sur quelque 700 mètres. À l'exclusion du sentier polyvalent, le secteur Letarte est isolé des autres parcs nature. Ce site recèle d'agréables panoramas. La découverte des attraits naturels du lieu ne peut se faire qu'en empruntant l'un ou l'autre des sentiers informels.



Le **parc Edward-Worthington**, le **secteur chemin Godin** et le **parc industriel régional** sont éloignés des autres parcs nature et aucun sentier polyvalent ne les relie aux autres sites. Qui plus est, ces parcs ne comportent aucun aménagement et l'un d'entre eux n'est accessible qu'en traversant des terrains privés. Le secteur chemin Godin et le parc industriel régional sont majoritairement constitués de milieux humides. La périphérie du parc Edward-Worthington et du parc industriel régional est sujette à un développement industriel majeur.

Le **parc de la Rive** se trouve en bordure de la rivière Saint-François, ce qui lui confère quelques beaux points de vue. Il abrite la Maison des arts et de la culture de Brompton qui attire une clientèle dans le parc, le tout combiné à des concerts de musique.

Le **parc Victoria** est très fréquenté en raison de ses nombreux sentiers et de ses aires de jeux (piscine, terrains de soccer et de baseball, piste de danse, jeux pour enfants). Ce parc est mitoyen au parc Réal-D.-Carbonneau et est accessible par les sentiers piétonniers les reliant entre eux. Il présente des zones d'intérêt en raison des nombreux arbres matures qui composent son boisé.

Le **parc du Domaine-Howard** abrite un étang dont le pourtour est enjolivé de platebandes et de sentiers. Une fois l'an s'y déroule « Le Rendez-vous d'Howard », un événement à saveur historique et artistique où le grand public peut profiter de visites guidées dans les élégants bâtiments qui servaient autrefois de résidences à la famille du sénateur Howard. On y trouve aussi les Serres municipales, de même qu'une grande zone dégagée.

Le **site du Barrage-Larocque** offre de magnifiques points de vue sur la rivière Saint-François, le barrage Larocque, la colonie de goélands à bec cerclé et l'usine de pâte et papier. Il est traversé par le sentier polyvalent et une piste de VHR. On n'y trouve aucune infrastructure, ni véritable stationnement. On remarque à sa périphérie, les étangs d'épuration de Brompton et une grande zone dégagée utilisée comme dépôt à neiges usées. Notons également la présence de la voie ferrée *St-Lawrence & Atlantic*.

La **base de plein air André-Nadeau** est un site majoritairement boisé. On y retrouve des bâtiments d'accueil, des terrains de soccer et des glissades hivernales. Le parc est utilisé par différents camps de jour et pour des activités de mise en forme. Il est bordé à l'est par le ruisseau d'Or et offre aux enfants la possibilité d'activités de découvertes. De nombreux sentiers de ski de fond et de raquette sillonnent le parc. Notons que le parc est traversé par le sentier polyvalent.

Le site de la **mine Ascot** offre des vues spectaculaires sur la région estrienne en raison d'un dégagement sur 360°. Cela dit, il s'agit d'une ancienne mine de cuivre qui, bien que restaurée, présente une allure pour le moins désertique. Il y a très peu, voire aucune possibilité d'installer des



structures permanentes puisqu'il faut éviter de perforer la couche superficielle. Ce lieu est utilisé par les marcheurs et les amateurs de VHR.

Aisément repérable par la croix lumineuse qui le surplombe, le **parc du Mont-Bellevue** est le plus grand des parcs nature. Un très grand nombre de sentiers de tout acabit (piétonnier, véhiculaire, cyclable, ski de fond, raquettes) le sillonnent dans tous les sens. Les pistes de vélo de montagne sont très fréquentées, tant par les athlètes que par les amateurs. Il sert également de lieu de passage. Les principales infrastructures sont du côté nord du parc. Elles servent aux skieurs durant l'hiver et aux randonneurs/cyclistes durant l'été. Le site est accessible par trois entrées et est pourvu de deux stationnements pouvant accueillir bon nombre de véhicules.



ANNEXE 2

Résolution du Conseil municipal



La résolution (C.M. 2010-6900-00) du conseil municipal, qui fait suite au travail du comité de travail sur le regroupement de Tourisme Sherbrooke, de la corporation Sherbrooke, Cité des rivières, de la Corporation de gestion CHARMES et du centre de foires, se lit comme suit :

« De réaliser le projet de regroupement de Tourisme Sherbrooke, Cité des rivières, Charmes et Centre de foires, et que, dans le cadre de ce regroupement, la Ville de Sherbrooke mise sur ses acquis ainsi que sur les caractéristiques de son milieu naturel afin d'assurer un développement récréotouristique durable, dont l'environnement sera le ciment d'un développement intégré et harmonieux. Concrètement, il s'agit de favoriser un développement récréatif axé sur l'environnement et ayant une forte attractivité touristique. Ce développement reposerait sur trois composantes principales; un réseau de parcs nature, un réseau de sentiers multifonctionnels et un ensemble de sites et d'infrastructures touristiques. »